

## Proposition des élus franciliens socialistes sur le projet métropolitain

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole du Grand Paris, qui regroupe 7 millions d'habitants vivant dans 131 communes (Paris, les 123 communes de la petite couronne et 7 communes de la grande couronne parisienne), reste encore un objet non identifié. **Elle intègre un espace plus large, celui de la région Île-de-France** (12 millions d'habitants répartis sur 1 276 communes) et elle est confrontée à un paradoxe important : **être le territoire qui concentre le plus de richesses (30 % du PIB national) tout en étant celui où les inégalités sont les plus fortes.**

**Ainsi, en opposition à une région Île-de-France à « plusieurs vitesses », la MGP doit être en mesure, au contraire, de s'affirmer comme un instrument de décision efficace pour stimuler l'attractivité de l'ensemble de l'espace francilien,** tant par son activité économique, que par sa capacité à proposer à ses habitants un cadre de vie et une qualité de vie fondés sur un projet de développement harmonieux.

Le président de la République souhaite réformer la Métropole du Grand Paris, et devrait réunir les élus d'Ile-de-France **début février** pour lancer le chantier qui devrait déboucher sur un **projet de loi en 2018. Aussi, les élus socialistes franciliens souhaitent réaffirmer les principes qui doivent guider le projet métropolitain dans un ensemble régional intégré.**

- **La démocratie locale.** La métropole ne saurait se résumer à un débat entre élus ou à une réflexion en termes de périmètres des territoires. Ce sont bien les Franciliens qui doivent être au cœur de la réflexion métropolitaine. Nous souhaitons dès lors que la représentativité des élus qui la composent soit la plus forte possible, notamment à travers leur élection.
- **La cohésion plutôt que la compétition territoriale.** Nous réaffirmons notre attachement à la nécessaire cohésion des territoires et à la péréquation, gage d'une solidarité territoriale. La Métropole du Grand Paris doit pouvoir corriger les inégalités sociales, territoriales et environnementales en faisant de cette institution un instrument de cohésion et de péréquation du territoire de la région Ile-de-France. Son périmètre ne peut accentuer les disparités entre les territoires, en annexant les territoires « utiles économiquement » (la zone aéroportuaire Roissy - Charles-de-Gaulle, par exemple) et en mettant à l'écart une partie de la population, près de 5 millions sur les 12 que comprend actuellement la Région Île-de-France (soit 40 %). Son organisation ne peut confirmer la partition non solidaire telle qu'elle l'est aujourd'hui.
- **Une gestion saine.** Dans ce contexte, nous appelons de nos vœux une clarification des compétences et une clarification administrative. La région capitale ne peut plus continuer à être administrée sur cinq échelons. Il est nécessaire de mettre fin aux doublons. De même, nous réaffirmons l'évidence que chaque transfert éventuel de compétences doit également être accompagné de manière équivalente d'un transfert de ressources dynamique suffisantes pour leur exercice.
- **L'action de proximité.** Nous réaffirmons que le bloc communal est la pierre angulaire de toute organisation territoriale, afin de maintenir les services publics locaux dans une réelle proximité avec les habitants et les usagers. C'est la condition *sine qua non* pour mener une politique individualisée au service des usagers.

- **La continuité de l'action publique.** Nous rappelons à l'Etat qu'il doit respecter ses engagements, notamment en matière d'infrastructures de transport dans le cadre du Grand Paris Express (prolongement des lignes 14, 15, 16, 17 et 18 du métro), afin de poursuivre le décloisonnement de l'Île-de-France. La nouvelle organisation institutionnelle envisagée par le gouvernement ne peut avoir pour conséquence de remettre en cause les projets régionaux et métropolitains en cours.
- **Un développement solidaire.** Les schémas régionaux en termes d'aménagement durable du territoire, de gestion des déchets, de développement économique, de formation, de tourisme, doivent garder leur caractère prescripteur car ils sont aujourd'hui les outils d'un développement solidaire pour peu que l'orientation politique y soit portée.